

Type : RA  
Code client : 504

Pessac, le 31 janvier 2019

## Rapport d'analyses N° 19JA11 019

Page 1 / 4

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ECHANTILLON

N° de projet : 19JA11-P009  
N° échantillon : 19JA11019  
N° de demande en ligne : DA21865

### CONDITIONS DE RECEPTION DE L'ECHANTILLON

Date de réception : 11 janvier 2019  
Conditionnement : Pot vrac  
Quantité reçue : 2 \* 150g  
Etat à réception : /

### CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

Produit : MP CHLORELLE POUDRE  
Type de produit : Poudre  
N° de lot : EE341

Flamant  
Vert

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement.

## Rapport d'analyses N° 19JA11 019

Page 2 / 4

Date de début des analyses : 11/01/2019

### ANALYSES NUTRITIONNELLES

<b>Valeur calorique *</b> Arrêté du 08/01/2010 mod. arr. du 03/12/93 VCal. = (Gluc. - Tot. Polyols) x 4 + Fib. x 2 + Prot. x 4 + Lip. x 9 + Tot. Polyols x 2,4 + FOS x 2 + Polydex. x 2	414.2 kcal/100g (± 20,7)
<b>Valeur énergétique *</b> Arrêté du 08/01/2010 mod. arr. du 03/12/93 VEn. = (Gluc. - Tot. Polyols) x 17 + Fib. x 8 + Prot. x 17 + Lip. x 37 + Tot. Polyols x 10 + FOS x 8 + Polydex. x 8	1746 kJ/100g (± 87,3)
<b>Lipides (Graisses) *</b> Méthode interne / Gravimétrie (VC03)	10.99 g/100g (± 0,55)
<b>dont acides gras saturés</b> NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID	1.92 g/100g
<b>dont acides gras monoinsaturés</b> NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID	1.31 g/100g
<b>dont acides gras polyinsaturés</b> NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID	3.84 g/100g
<b>dont acides gras trans</b> NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID	<0.1 g/100g
<b>Glucides *</b> Méthode interne / Calcul par différence (VC06) Gluc. = 100 - (Hum. + Prot. + Lip. + Cend. + Fib. + FOS + Polydex.)	15.70 g/100g (± 1,57)
<b>dont sucres</b> Somme des mono et disaccharides *	0.94 g/100g (± 0,28)
<b>Protéines (N x 6,25) *</b> Méthode interne / Kjeldahl (VC02)	63.11 g/100g (± 0,95)
<b>Sel *</b> Sel = sodium x 2,5 selon règlement (UE) N° 1169/2011 INCO	0.07 g/100g (± 0,01)
<b>Cendres *</b> Méthode interne / Gravimétrie (VC04)	5.53 g/100g (± 0,17)
<b>Humidité à 70°C sous pression réduite *</b> Méthode interne / Gravimétrie (VC01)	4.68 g/100g (± 0,47)

\* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défendeurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement.

## Rapport d'analyses N° 19JA11 019

Page 3 / 4

Date de début des analyses : 11/01/2019

### SUCRES - EDULCORANTS ...

<b>Glucose *</b> Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	0.05 g/100g (± 0,02)
<b>Fructose *</b> Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	0.02 g/100g (± 0,01)
<b>Lactose *</b> Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	0.38 g/100g (± 0,11)
<b>Saccharose *</b> Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	0.33 g/100g (± 0,10)
<b>Maltose *</b> Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	0.16 g/100g (± 0,05)
<b>Somme des mono et disaccharides *</b> Sucres	0.94 g/100g (± 0,28)

### CORPS GRAS

Profil Acides gras *			
Méthode interne (VC03) - NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID (1)			
Acides gras	% de la matière grasse	Acides gras	% de la matière grasse
C10:0	0.08	AG saturés	17.47
C12:0	0.15	AG monoinsaturés	11.95
C14:0	0.09	AG polyinsaturés	34.98
C15:0	0.05	AG trans	0.16
C16:0	16.42	Omega3	17.13
C16:1	1.44	Omega6	17.85
C17:0	0.09		
C17:1	0.07		
C18:0	0.28		
C18:1 trans	0.06		
C18:1 cis	10.34		
C18:2 (n-6) cis	17.77		
C18:3 trans	0.10		
C18:3 (n-3) cis	17.13		
C20:0	0.09		
C20:2 (n-6)	0.08		
C22:1 (n-13 + n-11)	0.10		
C24:0	0.22		
ND	15.99		

(1) : Le laboratoire tient compte des facteurs de correction dans le calcul des résultats

#### \* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défendeurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement.

## Rapport d'analyses N° 19JA11 019

Page 4 / 4

Date de début des analyses : 11/01/2019

### VITAMINES

<b>Vitamine E *</b> Alpha tocophérol NF EN 12822 / HPLC	6.80 mg/100g (± 1,36)
<b>Vitamine C *</b> Vitamine C totale = acide ascorbique + acide déhydroascorbique NF V03-135 / HPLC	17.4 mg/100g (± 1,74)

### MINÉRAUX

<b>Fer *</b> Méthode interne / ICP-MS (MI16)	29.7 mg/100g (± 2,97)
<b>Sodium *</b> Méthode interne / ICP-MS (MI16)	29.6 mg/100g (± 2,96)

Flamant  
Vert

Isabelle MALAVIOLE

Responsable laboratoire Chimie

Marie-France DUBOS

Responsable technique laboratoire Chimie



\* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement.